

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
 Le 28 février 2025 Le 10 mars 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOURGEOIS, Conseiller Municipal.

Date d'affichage :
 Le 14 mars 2025

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, FERY, HOCHET, LEFEVRE,
 RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 26

Absents :

Madame	BARNAUD	<i>(excusée pouvoir à S.HOCHET)</i>
Madame	DAUSSE	<i>(excusée pouvoir à M.ASSELINE)</i>
Madame	DORÉ	<i>(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)</i>
Madame	LOUBET	<i>(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)</i>
Madame	MADJOUBI	<i>(excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS)</i>
Monsieur	BRUNEAU	<i>(excusé pouvoir à X.RICHET)</i>
Monsieur	DEGUSSEAU	<i>(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)</i>

Olivier SAINT-MARTIN est désigné secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ; VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la commission des finances du 3 mars 2025 ;

VU le Compte Financier Unique de la commune de Bretteville sur Odon ;

.../...

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 177 975,85	4 094 829,00	7 272 804,85
	Recettes réalisées (1)	B	1 262 164,06	4 386 094,62	5 648 258,68
	Restes à réaliser	C	1 287 719,76	0,00	1 287 719,76
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 981 010,09	4 727 250,06	7 708 260,15
	Dépenses réalisées (1)	E	1 574 934,25	3 824 109,10	5 399 043,35
	Restes à réaliser	F	985 999,58	0,00	985 999,58
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-312 770,19	561 985,52	249 215,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-196 965,76	632 421,06	435 455,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-509 735,95	1 194 406,58	684 670,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	301 720,18	0,00	301 720,18
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-208 015,77	1 194 406,58	986 390,81

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **APPROUVE** le **Compte Financier Unique 2024** de la commune de Bretteville sur Odon par **20 voix pour et 6 abstentions** (*Mesdames COLLET, LOUBET, MAJDOUBI, Messieurs BOUFFARD, LEBOURGEOIS, et MORAND*), **Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.**

✚ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Date de publication : le **14 mars 2025**

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **14 mars 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN